

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/5612
19 mars 1964
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE EN DATE DU 19 MARS 1964 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LE MINISTRE DES AFFAIRES EXTERIEURES DU PAKISTAN

J'ai l'honneur d'attirer l'attention du Conseil de sécurité sur la déclaration faite hier par le Premier Ministre de l'Inde devant le Parlement indien. M. Nehru aurait dit : "Nous n'avons pas l'intention de franchir la ligne de cessez-le-feu et d'attaquer le territoire occupé par le Pakistan mais, bien entendu, s'il devient nécessaire, pour la défense de notre territoire, de franchir cette ligne, nous la franchirons."

2. Il convient de souligner que la réserve exprimée dans cette déclaration (à savoir que l'Inde n'a pas l'intention de franchir la ligne de cessez-le-feu) est sans importance, car elle ne change en rien l'affirmation catégorique selon laquelle l'Inde a) considère le Cachemire comme faisant partie de son territoire, et b) estime qu'elle a le droit de franchir la ligne de cessez-le-feu sous prétexte de "défense" chaque fois que, d'après elle, cela devient nécessaire.

3. Etant donné que l'accord de cessez-le-feu au Cachemire résulte des résolutions que la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan a adoptées le 13 août 1948 et le 5 juin 1949, la déclaration du Premier Ministre de l'Inde est l'indication la plus nette que l'Inde ait jamais donnée de sa volonté de violer ces résolutions.

4. De l'avis du Gouvernement pakistanais, cette déclaration ne laisse aucun doute sur le fait que l'Inde menace de renouveler son agression contre le Cachemire.

5. Mon gouvernement tient à faire savoir au Conseil de sécurité qu'il estime de son devoir de prendre d'urgence toutes les mesures qui se révéleront nécessaires pour écarter cette menace promptement et efficacement. Nous avons l'obligation de protéger l'Etat de Cachemire du danger d'une attaque armée, à laquelle, de toute évidence, il est maintenant exposé.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter la présente communication à la connaissance des membres du Conseil de sécurité.

Le Ministre des affaires extérieures
du Pakistan,

(Signé) Zulfikar Ali BHUTTO

64-06383

